



Remboursement achat cause défaut

Par **Bretault**, le **25/08/2011** à **13:02**

Bonjour, Notre ancien matelas pneumatique ayant rendu l'âme à une nuit du retour chez nous à Angers, nous en achetons un neuf chez Twinner sur notre lieu de vacances à Font Romeu. En pleine nuit nous nous retrouvons au sol, le nouveau matelas est percé! Le lendemain nous retournons au magasin demandant le remboursement de l'achat pour 2 raisons: la première étant que nous considérons que ce produit n'est pas fiable et la seconde raison étant qu'en cas de nouvelle déception ce produit ne pourra être échanger dans un autre magasin Twinner. Le commerçant, pas aimable, nous échange le matelas et nous demande de partir. Est-ce normal? Merci pour vos réponses.